Procès-Verbal du Conseil Portuaire
Du mardi 5 octobre 2026 à 10h00

Présents

Président du Conseil Portuaire

Jean-Marie PORTES, Administrateur SPL SILLAGES-Conseiller Municipal Délégué

Membres représentant le Concessionnaire

Valérie LOCTIN, Directrice Générale SPL SILLAGES

Maxime GANTOIS, Directeur du Port de Canet-en-Roussillon

Membres représentant les usagers du Port

Représentant les navigateurs de plaisance

Marc BARRÉ, Président du Club des Plaisanciers de Canet-en-Roussillon

Alain SIRÉ, Président de l'Association des Vieux Gréements

Charles SAGET Membre de l'Association des Vieux Gréements

Jean FLORENCE Président du Yacht Club de Canet-en-Roussillon

Claude GOT, Président du Club Nautique Canet Perpignan

Représentant les services nautiques

Éric TORDJMANN, PDG Alliance Nautique 66

Étaient également présents

Max TIBAC, Administrateur SPL SILLAGES-Conseiller Municipal Délégué

Mathieu DENJEAN, Agent administratif

Sont excusés

Membres

Représentant du personnel du Concessionnaire :

Julie PALLARES Maître de Port Capitainerie

Représentant de la CCI :

Cyril MARCER Élu consulaire

Représentant les services nautiques

Benoit CHATILLON, Président de l'Association Nautipole Méditerranée

Albert LEFEUVRE, Vice-Président de l'Association Nautipole Méditerranée

Gaël DUTEIL, Président de la SNSM Canet-en-Roussillon

Représentant de la Communauté Urbaine PMM :

Edmond JORDA, Conseiller communautaire

Représentant des pêcheurs :

Emmanuel DE CASAS**,** Propriétaire du bateau Lylago, petit-métier pêcheur sur le port

Procès-Verbal du Conseil Portuaire
Du mardi 5 octobre 2026 à 10h00

Le Président du Conseil Portuaire, **Jean-Marie PORTES**, souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance. **Valérie LOCTIN** présente l'ordre du jour. Il est rappelé que cette réunion précède le Conseil d'administration de la SPL SILLAGES, prévu le 9 octobre. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour portent sur l'approbation du précédent procès-verbal, le bilan provisoire de la saison estivale 2026, les évolutions tarifaires pour 2027, le renouvellement des conventions du quai des loisirs, l'extension de l'aire technique, l'unité de recyclage et de traitement des eaux, le salon des occasions multicoques, les projets d'extension du pôle nautique, le port à sec et les questions diverses :

Ordre du jour

1. Approbation du PV du dernier Conseil Portuaire
2. Présentation du bilan provisoire de la saison 2026
3. Présentation des tarifs portuaires 2027
4. Projet d'organisation du Quai des loisirs pour les saisons 2027 à 2030
5. Mise en service de l'extension de l'aire technique du port
6. Mise en service de l'unité de recyclage des eaux de pluie et de carénage de l'aire technique
7. Organisation de la 11e édition du SOM organisé par Nautipole Méditerranée
8. Projet d'extension du pôle nautique SPL2/SPL3
9. Mise en service du port à sec
10. Questions diverses

1. Approbation du PV conseil portuaire du 13 mai 2026

Le procès-verbal du conseil portuaire du 29 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Avant d'introduite le bilan de la saison estivale 2026, **Valérie LOCTIN** propose un tour de table aux membres du Conseil Portuaire afin de recueillir leurs impressions sur le sujet.

Claude GOT prend la parole et explique que l'activité de l'école de voile du CNCP a connu une forte une progression en 2026. La voile scolaire a notamment été multipliée par quatre. Cette progression a généré des contraintes d'organisation et d'utilisation des vestiaires et douches, mais les équipes ont réussi à adapter leur fonctionnement.
Le début du mois de juillet a été fortement perturbé par l'incendie survenu sur le port de Canet, qui a notamment affecté les campings, le site industriel de CATANA et une partie du port. Le championnat de France de FINN qui se déroulait à cette période a dû être interrompu. Les services municipaux, portuaires, de police et les différents intervenants sont remerciés pour leur mobilisation.
L'école de voile a pu rouvrir dès le lundi suivant. Entre juillet et août, l'activité a progressé d'environ 20 %, dans un contexte où d'autres écoles de voile de la région ont connu une stabilité ou une baisse. Le chiffre d'affaires de la saison progresse également d'environ 20 %. La rentrée est marquée par la reprise des entraînements des équipes de voile sportive et la préparation de nouvelles compétitions.

Eric TORDJMAN rapporte la situation des professionnels du nautisme :
Les professionnels font état d'un marché toujours difficile, marqué par le contexte économique, social et politique. La majorité des professionnels enregistre une baisse d'activité de l'ordre de 30 à 35 %, pour la deuxième année consécutive.
Les échanges soulignent toutefois l'existence de signes légèrement plus favorables perçus à l'occasion des salons professionnels récents, notamment Cannes et La Rochelle. L'activité nautique française reste néanmoins plus affectée que certains marchés voisins, notamment espagnol et allemand.

Alain SIRÉ livre son bilan de la saison estivale des vieux gréements :

La saison est globalement considérée comme satisfaisante, avec une bonne participation des bateaux aux animations. L'incendie de début juillet, ainsi que les fermetures des campings Brasilia et Marina, ont toutefois eu un impact sur la fréquentation. Les restrictions préfectorales liées à la sécheresse et au risque incendie ont empêché le déroulement de certaines animations, notamment trois sardinades. L'impact financier induit est d'environ 8 000 €. Les membres souhaitent qu'une réflexion soit engagée en amont de la prochaine saison afin d'anticiper ces restrictions et de rechercher des modalités permettant de maintenir les animations dans le respect de la réglementation.

Max TIBAC évoque une future consultation des associations afin de trouver des activités compatibles avec ces restrictions.

2. Présentation du bilan provisoire de la saison 2026

Maxime GANTOIS présente les chiffres :

Escales « plaisance » : le nombre de bateaux reçus en escale plaisance est stable (406 en 2026 vs 405 en 2025) ce qui confirme la reprise de la navigation côtière observée l'année dernière.

Ventes de carburant : les ventes de carburant ont globalement augmenté de +16,25 %. Cependant cette hausse est principalement liée aux ventes de super détaxé (+198,73%) qui ont très fortement augmentée du fait que plusieurs bases de location de jets-skis se sont ravitaillées à partir de la station carburant du port.
On note une baisse de -26,25 % des ventes de gazole qui traduit une réduction de la consommation de grandes unités à moteur du fait de la hausse du prix du carburant.

Opérations de manutentions : depuis le début de l'année le nombre d'opérations de la grue 50 t est en augmentation d'environ +27 %. Cela reflète la reprise des opérations de carénage des plaisanciers à la suite de la levée des restrictions d'eau et un retour à un rythme normal.
Les opérations de la grue 200 t ont augmenté de +23 %, après plusieurs années de forte progression. Cela confirme l'attractivité du pôle nautique pour les grandes unités et les opérations de maintenance/refit.

Activités du quai des loisirs : après un début de mois de juillet très perturbé par l'incendie du 2 juillet et la fermeture des campings, on a noté une bonne fréquentation en août et un bilan positif notamment facilité par de bonnes conditions météos.

3. Présentation des tarifs portuaires 2027

Jean-Marie PORTES, **Valérie LOCTIN** et **Maxime GANTOIS** présentent le projet d'évolution des tarifs du port prévu pour l'année 2027. Après plusieurs années au cours desquelles les évolutions avaient été limitées à la simple inflation annuelle, l'augmentation des tarifs pour l'année 2027 sera de 4,5 %. Cette augmentation tient compte de l'inflation annuelle estimée à environ 2,5 % cette année et répond à l'augmentation importante des charges du port, notamment en lien avec les importants investissements réalisés pour la mise en place de l'unité de recyclage et de traitement des eaux.
L'objectif est de préserver l'équilibre budgétaire du port. L'augmentation tarifaire ne couvrira pas l'intégralité de la hausse des charges, mais doit permettre de contribuer au maintien de cet équilibre.
Certains tarifs ne seront pas augmentés en 2027 : les frais de dossier, la navette portuaire, les espaces locatifs et les tarifs récemment définis pour le port à sec.

Jean FLORENCE souligne l'importance d'utiliser au maximum l'eau non potable pour le lavage et le rinçage des bateaux.

Maxime GANTOIS explique que l'effort d'investissement effectué dans le cadre de l'autonomie en eau douce de l'aire technique, visant à pérenniser l'accès à l'eau des plaisanciers et professionnels du port, confère au port de Canet une longueur d'avance sur les autres ports de plaisance qui auront tôt ou tard à effectuer cet effort. La situation de forte sécheresse et les restrictions d'eau subies par les ports de la façade atlantique cet été illustre cet état de fait.

Les tarifs 2027 de la DSP Port après leur présentation ce jour au Conseil Portuaire seront proposés à l'approbation du Conseil d'Administration de la SPL SILLAGES le 9 octobre 2026 et mis en application au 1er janvier 2027.

4. Projet d'organisation du Quai des Loisirs pour les saisons 2027 à 2030

Les conventions d'occupation temporaire des lots du quai des loisirs ont pris fin le 30 septembre. Un nouvel appel à projets sera lancé pour les saisons 2027 à 2030.
Le dispositif sera réorganisé autour de trois lots au lieu de quatre :
· Parachute ascensionnel et bouées tractées.
· Location de bateaux à moteur avec et sans permis.
· Catamaran de promenade en mer.
L'activité de location de jets-skis à l'avant-port est supprimée dans le cadre du prochain appel à projets, compte tenu des difficultés rencontrées en matière de sécurité, de respect des règles de navigation, de nuisances et de gestion de l'activité.
Toute l'assemblée salue l'initiative.
Cette décision ne concerne pas l'usage des jets-skis appartenant à des particuliers entreposant leurs jets-skis au sein des structures professionnelles du port ou faisant partie de l'association Jets Pirates Canétois. Les échanges font toutefois apparaître la nécessité de poursuivre la réflexion sur la sécurité, le respect des zones de navigation et les nuisances sonores.
La nouvelle organisation prévoit notamment le déplacement du lot de parachute ascensionnel vers le quai des loisirs, tandis que le catamaran restera sur le ponton de l'avant-port en raison de son gabarit. Cette réorganisation doit permettre d'accroître la capacité d'accueil des escales et des grandes unités pendant la saison.

5. Mise en service de l'extension de l'aire technique du port

Maxime GANTOIS explique que l'extension de l'aire technique est désormais mise en service et accueille ses premières unités. Elle fonctionne selon le même règlement et les mêmes conditions d'exploitation que l'aire technique principale.
L'extension est raccordée aux réseaux de l'aire technique, notamment aux dispositifs de récupération et de traitement des eaux. Les premiers essais de franchissement de l'avenue des Anneaux du Roussillon lors du transfert des bateaux ont été jugés très satisfaisants.
Cette extension augmente d'environ 30 % la capacité d'accueil de bateaux à terre. Elle permettra d'augmenter la disponibilité des créneaux de carénage pour les plaisanciers et les professionnels. Les unités nécessitant exclusivement la manutention par la grue de 200 tonnes resteront accueillies sur l'aire principale.

Jean-Marie PORTES précise que la stratégie menée avec PMM concernant l'extension de l'aire technique est particulièrement cohérente puisqu'elle correspond parfaitement à la croissance du Pôle Nautique.

6. Mise en service de l'unité de recyclage des eaux de pluie et de carénage de l'aire technique

Les travaux de réalisation de l'unité de recyclage et de traitement des eaux sont désormais terminés et la phase de mise en route est en cours d'achèvement. L'investissement réalisé est d'environ 1,3 million d'euros. Les charges annuelles associées représentent un peu plus de 100 000 €.
Le dispositif poursuit plusieurs objectifs : récupération et recyclage des eaux de pluie, traitement des eaux issues des zones de carénage, réduction de la consommation d'eau potable et sécurisation de l'activité du port et du pôle nautique en période de sécheresse.
Les membres du Conseil Portuaire soulignent l'intérêt stratégique de cet investissement au regard de la répétition possible des épisodes de sécheresse et des restrictions d'usage de l'eau. Il est rappelé que l'installation permet notamment de maintenir les opérations de carénage et de rinçage dans des conditions compatibles avec les restrictions.
Les membres sont invités à poursuivre les bonnes pratiques, notamment l'utilisation de l'unité de rinçage et la limitation du recours à l'eau potable pour le lavage des bateaux.

7. Organisation de la 11e édition du SOM organisé par Nautipole Méditerranée

La 11e édition du salon des occasions multicoques de Canet est programmée du jeudi 22 au dimanche 25 octobre 2026, au cœur du pôle nautique.
45 multicoques sont annoncés. L'édition sera particulièrement orientée vers les brokers. L'inauguration est prévue le vendredi 23 octobre à 10 h 30, en présence confirmée de M. le préfet.
Une extension éventuelle du périmètre du salon pourra nécessiter le déplacement temporaire des bateaux du ponton Cd. Les propriétaires concernés seront informés dès que l'organisation définitive sera arrêtée.

8. Projet d'extension du pôle nautique SPL2/SPL3

Le projet d'extension SPL2 poursuit son avancement. Sous réserve de l'achèvement des démarches administratives, le démarrage des travaux est envisagé courant 2027.
Le projet doit notamment permettre l'accueil et la construction de grands catamarans de 80 à 100 pieds. Il prévoit un nouveau ponton comportant une partie dédiée à la plaisance et une partie à vocation technique, ainsi qu'une cale de mise à l'eau de 17 mètres de large adaptée aux grandes unités.
L'aménagement doit également permettre de gagner environ 150 mètres de quai technique et d'accroître la capacité d'accueil des unités en escale technique.
Les échanges soulignent que le marché des grands catamarans et du nautisme de luxe demeure actuellement porteur. Les membres du Conseil Portuaire évoquent également l'intérêt stratégique de disposer de foncier portuaire aménagé et directement accessible à l'eau, compte tenu de la rareté de ce type de foncier.

Valérie LOCTIN précise que la concession d'aménagement a été confiée à la SPL SILLAGES par PMM dans le cadre d'un traité de concession approuvé en conseil communautaire de PMM et en conseil d'administration de la SPL, ce qui permettra d'accélérer l'avancée des travaux.

Sur questionnement de **Jean FLORENCE**, il est également abordé la question du creusement du nouveau bassin.
Les études relatives au futur bassin se poursuivent et doivent permettre de finaliser les éléments administratifs et techniques nécessaires. Les résultats sont attendus en début d'année prochaine.
L'investissement structurant lié au creusement du bassin relève de la Ville. La SPL SILLAGES sera appelée à contribuer par l'aménagement des nouveaux pontons et par le biais d'une redevance liée à l'exploitation et aux recettes générées.
L'objectif est notamment d'accueillir des unités de grande taille, avec des postes adaptés à des bateaux pouvant atteindre environ 30 mètres, notamment de grands catamarans.

9. Mise en service du Port à Sec

Le service de port à sec est désormais ouvert et opérationnel. Il peut accueillir environ une cinquantaine de bateaux à moteur, jusqu'à environ 9 mètres.
Deux formules sont proposées : un contrat annuel de port à sec avec mises à l'eau incluses selon les conditions prévues, et des formules de stockage mensuel ou trimestriel.
Les bateaux en bois et les jet-skis ne sont pas intégrés à l'offre. Des solutions au cas par cas peuvent néanmoins être étudiées en fonction de la nature du bateau, de sa capacité à être stocké à terre et des disponibilités.
Des travaux d'aménagement de la cale Jacques COUPET sont prévus durant l'hiver afin de créer un second ponton et de réserver un ponton spécifique au port à sec. Cette évolution doit limiter les interférences entre les différents usagers de la cale.

10. Questions diverses

Lumière sur le port

Marc BARRÉ évoque les essais de guirlandes lumineuses suite à la décision de ne plus utiliser le réseau électrique du port.

Des essais ont été menés pour rechercher une solution d'éclairage autonome, notamment solaire, afin d'éviter les contraintes liées au réseau électrique du port et de garantir la sécurité. Plusieurs dizaines de dispositifs ont été testés. La visibilité et l'autonomie hivernale demeurent les principales difficultés.
Un modèle répondant davantage aux besoins a été identifié, mais son coût, sa durabilité et sa résistance dans le temps nécessitent encore une évaluation. De l'avis général, il semble cependant raisonnable de ne pas envisager une nouvelle édition fin 2026, afin de garantir la pleine sécurité des installations comme des bateaux.

Locaux et stockage des associations dans le yacht-club Jacques COUPET

Alain SIRÉ et **Charles SAGET** évoquent les espaces dédiés aux associations au yacht club Jacques COUPET.
Valérie LOCTIN confirme que le port prévoit la mise à disposition de solutions de stockage pour les associations. Un bungalow doit notamment être installé à proximité du yacht club, tandis qu'un conteneur pourra être positionné au plus près des besoins spécifiques du YCCR, vers le bassin de la Crouste.
Cette organisation doit éviter l'accès de personnes extérieures aux ateliers techniques du port et améliorer les conditions de sécurité. Des boîtes aux lettres, un rack à vélos et des caches-poubelles doivent également être prochainement installés pour les associations.

Horaires et sécurité des locaux associatifs

La possibilité d'élargir les horaires d'accès aux locaux associatifs pendant juillet et août est évoquée. Des dysfonctionnements électriques et de portes sont également signalés, notamment des disjonctions pouvant permettre l'ouverture de certaines portes depuis l'extérieur. Le sujet doit être traité avec les services techniques et les dispositifs d'alarme et de vidéosurveillance.

Valérie LOCTIN répond que les horaires d'accès au yacht-club pourront être étendus jusqu'à minuit en juillet et août et rappelle qu'ils sont adaptables sur demande.

Nuisances sonores liées aux activités techniques

Jean FLORENCE aborde le sujet des nuisances sonores venant de diverses entreprises du Pôle Nautique.
Plusieurs membres signalent des nuisances sonores nocturnes liées à l'utilisation de machines par des professionnels, notamment les vendredis et samedis soir.
Il est proposé de rechercher avec les entreprises concernées des solutions permettant de limiter les travaux bruyants aux horaires adaptés, de mieux prévenir les usagers et, lorsque cela est possible, d'éloigner les opérations bruyantes des zones de plaisance.

Activités sportives et calendrier hivernal

Jean FLORENCE présente les activités du YCCR et notamment le Challenge d'hiver : environ 16 journées de compétition, représentant près de 40 courses, avec une participation estimée entre 100 et 120 concurrents et environ 20 à 25 bateaux.
La progression de la flotte des 5.70 est soulignée, ainsi que l'arrivée de nouvelles unités. Le YCCR confirme par ailleurs sa volonté de consolider son rôle de club sportif et son ouverture aux pratiquants.

Signalétique des clubs nautiques

Le besoin d'améliorer la signalétique permettant d'identifier les associations nautiques et les clubs présents sur le port est rappelé. Une signalétique commune et une meilleure localisation des différents clubs sont demandées.
Une réflexion plus globale sur l'information destinée au public est également souhaitée : identification des associations, horaires de permanence, modalités d'accès et informations pratiques.

Valérie LOCTIN explique que la signalisation routière est du ressort de la Ville à qui il conviendra d'adresser cette demande. Concernant le yacht-club Jacques COUPET, elle précise que la SPL SILLAGES étudiera la mise en place d'une signalétique harmonieuse avec l'existante sur le budget 2027.

Entretien des bâtiments et stockage des remorques

Claude GOT signale des dysfonctionnements concernant plusieurs portes d'accès au bâtiment du CNCP sont signalés et constituent un point prioritaire d'entretien.
Le besoin de trouver une solution de stockage pour les remorques de route est également exposé. Un besoin d'environ 300 m² est évoqué. Les espaces actuellement utilisés par le port ou faisant l'objet de conventions ne permettent pas, à ce stade, de dégager facilement une zone pérenne.
La possibilité de rechercher un terrain extérieur, éventuellement auprès d'un propriétaire privé ou dans une zone artisanale, est évoquée.

Jean-Marie PORTES et Valérie LOCTIN proposent de se rapprocher de la Ville de Canet en Roussillon et de prendre attache avec des propriétaires de terrain sur la zone de Las Bigues.

Projet de réutilisation d'un ancien ponton

Alain SIRÉ évoque la possibilité de réutiliser un ancien ponton pour créer un espace sécurisé destiné au rangement des vélos, en particulier des vélos électriques, sur le ponton Florence ARTHAUD.

Maxime GANTOIS répond qu'une étude technique doit permettre de vérifier la faisabilité de cette réutilisation, sa compatibilité avec les contraintes de navigation dans le chenal du Gouffre et les conditions d'amarrage sur le ponton Florence ARTHAUD.

Tous les points de l'ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, le Président **Jean-Marie PORTES** lève la séance, remercie l'Assemblée et clôture ce Conseil Portuaire du 5 octobre 2026.